

Code INSEE :	Décision Modificative	Département :
Etablissement : BATIMENT MAISON SANTE RURALE	Année 2015	Poste Comptable : TRESORERIE DE TERRASSON
Budget : 445 : Budget Annexe	Page n° 1	Date de Séance : 22/10/2015

Augmentation de crédit
N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de conseillers	
en EXERCICE	61
PRESENTS	50
dont VOTANTS	53

L'an deux mil quinze , le vingt deux octobre, le Conseil Communautaire de CC Terrassonnais Périgord Noir The Haut, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à THENON, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Le Président.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 13/10/2015

Etaient PRESENTS : Titulaires :

Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Jean-Marie CHANQUOI, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Charles SOL, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Jean BOUSQUET, Pierre DELMON, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Jean-Jacques LARENA représente Serge EYMARD.

Etaient ABSENTS : Dominique DURUY, Gérard MERCIER, Bernadette MERLIN, Jean-Michel LAGORSE, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Pierre AUGUSTE, Francis AUMETTRE, Camille GERAUD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Sabine MALARD donne pouvoir à Roger LAROUQUIE.

Le Conseil Communautaire sur proposition du Le Président,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **Prise en compte des charges et travaux supplémentaires**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		16 124,00		
Bâtiments	61522 020	5 000,00		
Maintenance	6156 020	3 300,00		
Divers	6228 020	6 200,00		
Taxes foncières	63512 020	1 624,00		
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				13 300,00
Prise en charge du déficit du budg. annexe à caract. adm. par le b			7552 020	13 300,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS				2 824,00
Produits exceptionnels divers			7788 020	2 824,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		16 124,00		16 124,00

Le Conseil Communautaire approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du .././.... et de la publication en date du .././.....

A THENON, le 22/10/2015
Pour extrait conforme,
Le Le Président

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20151022-DE2015090-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2015